

# Inscription périscolaire



[www.ville-saint-priest.fr](http://www.ville-saint-priest.fr)

Guichet Famille  
Place Charles Ottina - 04 72 23 48 48  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8 h 30 - 12 h 15 / 13 h 30 - 17 h 30  
Jeudi : 13 h - 17 h 30  
[guichetunique@mairie-saint-priest.fr](mailto:guichetunique@mairie-saint-priest.fr)

# Inscription périscolaire (accueils matin, midi et soir)

## Qui ?

- ▶ Pour toutes les familles dont les enfants sont scolarisés sur Saint-Priest et désireuses d'utiliser un ou des accueil(s) périscolaire(s).

## Comment ?

- ▶ Les inscriptions périscolaires se font via l'Espace citoyens après avoir créé son compte personnel.
- ▶ Puis l'accès aux réservations est donné pour les types d'accueils périscolaires :
  - > Matin 7 h 30 – 8 h 20
  - > Midi 11 h 30 – 13 h 20
  - > Récréatif 16 h 30 – 17 h
  - > Soir 16 h 30 – 18 h

## Pièces à fournir ?

### Pour tous :

- ▶ Quotient familial de moins de 3 mois délivré par la CAF. Si pas allocataire CAF, dernier avis d'imposition.
- ▶ Fiche de renseignements et assurance (nom + numéro de contrat).
- ▶ Copie de la totalité des vaccins (même si page vierge).
- ▶ Tout document signalant un changement de situation familiale.
- ▶ Attestation Aeeh, si enfant en situation de handicap.

### Pour les parents travaillant au planning :

- Attestation d'employeur d'horaires variables.

### Les pièces sont à fournir :

- ▶ Soit par transfert via l'Espace citoyens lors de l'inscription périscolaire.
- ▶ Soit en format papier au Guichet Famille ou au responsable de restauration scolaire.
- ▶ Soit par mail : [guichetunique@mairie-saint-priest.fr](mailto:guichetunique@mairie-saint-priest.fr)

## Délais indicatifs ?

- ▶ Durant la période de réinscription de mai à août (sauf dernière semaine d'août) pour l'année N+1 = inscription sans carence pour la rentrée de septembre.
- ▶ Durant l'année, une carence d'une semaine est appliquée entre la date de la demande et la date de fréquentation (exception à consulter sur le règlement de fonctionnement des accueils périscolaires).

## Coût ?

- ▶ Le coût varie en fonction du quotient familial et d'un taux d'effort appliqué par la ville (attention, si le quotient familial évolue dans l'année, il faut prévenir par mail ou par téléphone au Guichet Famille).
- ▶ Tableau des tarifs (voir guide des accueils périscolaires).

## Informations complémentaires

- ▶ Aucune inscription périscolaire ne peut être faite hors espace citoyens. Au sein du Guichet Famille, deux ordinateurs sont mis à disposition du public (saisie en autonomie).
- ▶ En cas d'arrêt du périscolaire, bien penser à prévenir le responsable de restauration scolaire et à annuler ses réservations via l'Espace citoyens : [www.espace-citoyens.net/saint-priest](http://www.espace-citoyens.net/saint-priest)